

1 REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 31 MARS 2023

Convocations adressées le 24 mars 2023

ORDRE DU JOUR :

- *Présentation et vote du Compte Administratif 2022*
 - o *Commune et Lotissement*
- *Approbation du compte de gestion 2022*
 - o *Commune et Lotissement*
- *Affectation des résultats du 31/12/2022*
 - o *Commune et Lotissement*
- *Vote des taux d'imposition 2023*
- *Présentation et vote du budget 2023*
 - o *Commune et lotissement*
- *Infos et questions diverses*

L'an deux mil vingt-trois le vendredi trente et un mars, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la mairie en séance ordinaire à dix-neuf heures trente minutes, sous la présidence de Mme Aline GALLY, Maire.

Etaient présents : Mr Vincent AHU Adjoint ;
Mmes Brigitte BARBIER, Sandra FEVRE, Séverine GIORZA ;
Mrs Bruno BROUSSEAU, Pascal FEVRE ;

Absents excusés : Mme Isabelle DOMINJON, Mrs Mickaël BROUSSEAU (pouvoir à Bruno BROUSSEAU),
Francis PARENT (pouvoir à Vincent AHÜ) ;

Absents : Mr Yves POMMIER

Secrétaire : M. Vincent AHÜ



Le Maire fait lecture au Conseil Municipal d'un mail reçu de notre trésorier à Chablis par lequel il nous fait part que les comptes de gestion des budgets « Principal et Lotissement » n'étant pas encore validé par les services de la DGFIP, il ne sera donc pas possible de l'approuver lors de cette réunion et ce fait, il ne sera également pas possible de voter les comptes administratifs 2022 pour les budgets « Principal et Lotissement ».

PRESENTATION DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2022

▪ Commune

Le Maire présente à l'assemblée le compte administratif de la commune, qui fait ressortir les résultats suivant au 31/12/2022 :

<i>Section Investissement</i>	<i>:</i>	<i>Déficit</i>	<i>:</i>	<i>- 36 607.16 €</i>
<i>Section Fonctionnement</i>	<i>:</i>	<i>Excédent</i>	<i>:</i>	<i><u>231 025.04 €</u></i>
<i>Soit un résultat global de</i>	<i>:</i>	<i>Excédent</i>	<i>:</i>	<i>194 417.88 €</i>

Le Conseil Municipal décide (8 Pour, 0 Contre, 0 Abstention) d'affecter les résultats suivants au 31/12/2022 au budget 2023 comme suit :

** Section Investissement* *Article 1068 « excédent 36 607.16 €*
Article 001 « déficit antérieur reporté »

- *Dépenses : - 36 607.16 €*

** Section Fonctionnement :* *Article 002 « excédent antérieur reporté »*

- *Recettes : + 194 417.88 €*

▪ **Lotissement**

Le Maire présente à l'assemblée le compte administratif de la commune, qui fait ressortir les résultats suivants au 31/12/2022 :

<i>Section Investissement</i>	<i>:</i>	<i>Excédent</i>	<i>:</i>	<i>75 032.98 €</i>
<i>Section Fonctionnement</i>	<i>:</i>	<i>Excédent</i>	<i>:</i>	<i><u>1 990.83 €</u></i>
<i>Soit un résultat global de</i>	<i>:</i>	<i>Excédent</i>	<i>:</i>	<i>77 023.81 €</i>

Le Conseil Municipal décide (8 Pour, 0 Contre, 0 Abstention) d'affecter les résultats suivants au 31/12/2022 au budget 2023 comme suit :

**** Section Investissement**

Article 001 « Excédent antérieur reporté »

- *Recettes : 75 032.98 €*

**** Section Fonctionnement** :

Article 002 « Excédent antérieur reporté »

- *Recettes : 1 990.83 €*

VOTE DES TAUX D'IMPOSITION

Visa Préfecture le :

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité (8 Pour, 0 Contre, 0 Abstention) de maintenir les taux 2023 à leur niveau de 2022, à savoir :

Taux 2022

- ⌘ *Taxe Foncière sur bâti : 35.75 % (Rappel dont : 21.84 % taux du département)*
- ⌘ *Taxe Foncière non bâti : 33.80 %*
- ⌘ *Taxe Habitation : 11.68 %*

PRESENTATION DES BUDGETS 2023

▪ **Commune**

Le Conseil Municipal examine en détail le projet du budget 2023 de la Commune préparé par la Commission des Finances. Il n'y apporte aucune modification.

Le Conseil Municipal vote (8 Pour, 0 Contre, 0 Abstention) le budget 2023 de la Commune qui, après affectation des résultats, s'équilibre en recettes et en dépenses comme suit :

- **** *Section Investissement : 408 999.04 €*
- **** *Section Fonctionnement : 501 217.88 €*

▪ **Lotissement**

Le Conseil Municipal examine en détail le projet du budget 2023 de la Commune préparé par la Commission des Finances. Il n'y apporte aucune modification.

Le Conseil Municipal vote (8 Pour, 0 Contre, 0 Abstention) le budget 2023 de la Commune qui, après affectation des résultats, comme suit :

- **** *Section Investissement : Dépenses : 44 967.02 € et en recettes : 105 000.00 €*
- **** *Section Fonctionnement (s'équilibre en dépenses et recettes) : 31 957.85 €*

DEMANDE AUTORISATION MOUVEMENT DE CREDITS DE CHAPITRE A CHAPITRE

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'avec la nouvelle nomenclature de la M57 depuis le 1^{er} janvier, il est possible de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel.

Le Conseil Municipal autorise, à l'unanimité (8 Pour, 0 Contre, 0 Abstention), le Maire à procéder à des mouvements de crédits entre chapitre pour les sections de fonctionnement et d'investissement à hauteur de 7.5 % des dépenses réelles.

VENTE PARTIELLE DU CHEMIN DU SENTIER DE CHAUMERIOT :

Le Maire informe le Conseil Municipal que nous pouvons procéder à la vente d'une partie du Chemin de sentier de Chaumeriot à la SCEA Vincent POMMIER s'agissant de la parcelle ZD 96 d'une superficie de 171 m² et de la parcelle B 1412 d'une superficie de 179 m² soit d'une contenance totale de 350 m² au prix de 4 500 €.

Après délibération, Le Conseil Municipal accepte (8 Pour, 0 Contre, 0 Abstention) de vendre les parcelles citées ci-dessus à la SCEA Vincent POMMIER pour un montant de 4 500 €.

INFOS ET QUESTIONS DIVERSES

* **Direction de la citoyenneté et de la légalité** : Le Maire propose de nommer Mme Céline BENOIST comme référente déontologue. Le Conseil Municipal délibère, à l'unanimité (8 Pour, 0 Contre, 0 Abstention), favorablement à cette proposition.

* **Peinture lucarnes des 4 logements à l'Ecole** : Le Maire présente le devis de l'entreprise Mickaël BROUSSEAU pour les travaux de peintures des lucarnes des 4 logements à l'Ecole pour un montant de 1 590.- € HT, soit 1 749 € TTC.

Après délibération, Le Conseil Municipal, à l'unanimité (6 Pour, 0 Contre, 0 Abstention) accepte le devis de l'entreprise M. Mickaël BROUSSEAU.

M. Bruno BROUSSEAU est sorti de la salle du Conseil Municipal lors de la présentation et du vote.

* **Logement n°2 - Chapiteau** : Le Maire présente au Conseil Municipal le devis pour les travaux de réaménagement de la salle de bain pour un montant de 5 991.- € HT. Le Conseil Municipal après délibération accepte (6 Pour, 0 Contre, 0 Abstention) le devis de l'entreprise FEVRE Pascal.

M. Pacal FEVRE et Mme Sandra FEVRE sont sortis de la salle du Conseil lors de la présentation et du vote.

* **Campagne stérilisation des chats** : Le Conseil Municipal décide (8 Pour, 0 Contre, 0 Abstention) de reconduire pour 2023 la stérilisation des chats à hauteur de 500 €.

* **Tontes des espaces verts et stades** : Le Maire présente les 3 devis reçus en mairie pour 12 tontes annuelles. Compte tenu du montant des devis au prix minimum de 11 000 € TTC.

Le Maire propose une solution alternative : l'achat d'un tracteur tondeuse et embauche d'un CDD d'appoint pour la saison. Le Conseil Municipal se prononce favorablement à la 2^{ème} solution.

○ **Achat d'un tracteur tondeuse** : Le Maire présente les devis de tracteur tondeuse. Le Conseil Municipal décide (8 Pour, 0 Contre, 0 Abstention) de retenir le devis l'entreprise Expert jardin pour un montant de 4 065 € HT ;

○ **Recrutement d'un CDD** : Le Conseil Municipal autorise (8 Pour, 0 Contre, 0 Abstention) le Maire à recruter un CDD au maximum 2 jours hebdomadaire.

○ **Convention avec la Commune de Méré** : Le Conseil Municipal autorise (8 Pour, 0 Contre, 0 Abstention) le Maire à signer une convention avec la Commune de Méré pour la prestation suivante : passage de l'épaveuse sur les chemins communaux de Méré.

* **Augmentation du loyer logement n°2 - Chapiteau** : Le Conseil Municipal autorise (8 Pour, 0 Contre, 0 Abstention) le Maire à effectuer une augmentation du loyer au logement 2 – chapiteau suite aux travaux qui seront réalisés.

* **Problème bus : stationnement** : Le Maire informe le Conseil Municipal des soucis récurrent de stationnement lors du passage du ramassage scolaire.

La séance a été levée à 21 h 55.

A Varennes, le 3 avril 2023

Le Maire

Aline GALLI

